

## Collège Victor Hugo du Centre - Programme pluriannuel de restructuration - Participation réactualisée de la Ville

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 14 mai 1990, le Conseil Municipal avait décidé de participer financièrement à la réalisation, par le Département du Doubs, du programme pluriannuel de restructuration du Collège Victor Hugo du Centre.

La participation totale des communes dont les élèves fréquentent le collège étant fixée à 40 % du montant hors taxes des travaux (54,8 MF) et le taux d'élèves de Besançon étant de 80,5 %, la participation estimée de la Ville s'élevait à :

$$54,8 \text{ MF} \times \frac{40}{100} \times \frac{80,5}{100} \text{ soit } 17,65 \text{ MF}$$

Le versement de cette participation devait être effectué sur 7 années, de 1989 à 1995 inclus, selon les termes de la convention financière du 5 juin 1990 passée avec le Département, soit 6 versements de 2,5 MF et un dernier versement de 2,65 MF à réajuster en fonction du coût définitif réel des travaux exécutés.

Il convient désormais de réactualiser notre participation à la suite, d'une part de la décision du Département de réaliser une salle sportive (gymnase) à la place de deux petites salles de gymnastique (surcoût travaux : 2,5 MF HT), et d'autre part, de l'évolution à la hausse du taux d'élèves bisontins fréquentant le collège ; ce taux passe en effet de 80,5 % à environ 92 %.

L'application de ces nouvelles données conduit à une participation réactualisée de :

$$(54,8 \text{ MF} + 2,5 \text{ MF}) \times \frac{40}{100} \times \frac{92}{100} \text{ soit près de } 21,1 \text{ MF}$$

Le montant exact sera déterminé après connaissance du taux précis d'élèves bisontins fréquentant le collège.

Pour les années 1993 à 1997, ce taux sera éventuellement corrigé s'il est constaté une modification du nombre des élèves bisontins inscrits au collège. La participation de la Ville sera alors modifiée en conséquence.

L'augmentation de notre participation qui passe de 17,65 MF à 21,1 MF, soit 3,45 MF, est due pour près de 2,5 MF à l'évolution du taux d'élèves bisontins, et pour environ 1 MF au surcoût du gymnase.

Il est à signaler que la création d'un tel gymnase au centre-ville a été jugée intéressante dans la mesure où cette salle pourra être mise à disposition des associations en dehors des heures d'ouverture scolaire.

L'échelonnement de cette contribution pourrait être le suivant :

- de 1990 à 1996 inclus : 7 versements de 2,5 MF,
- 1997 : dernier versement d'environ 3,6 MF, montant à réajuster en plus ou en moins en fonction du coût définitif réel des travaux.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter la réactualisation de la participation de la Ville à la réalisation du programme modifié de restructuration du collège Victor Hugo du Centre ; cette participation est estimée à 21,1 MF,
- autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant modifiant la convention financière du 5 juin 1990,
- s'engager à inscrire les crédits nécessaires au chapitre 911/136.89012 service 33000 des budgets 1993 à 1997 inclus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.